



AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE
GREFFIÈRE QUE :**

Le 30 mars 2016, sont entrés en vigueur les règlements suivants de la Ville de Rivière-Rouge :

- **Règlement numéro 266** modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;
- **Règlement numéro 267** modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage;
- **Règlement numéro 268** modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction;
- **Règlement numéro 269** modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement.

La date d'entrée en vigueur correspond à la délivrance du certificat de conformité de la MRC d'Antoine-Labelle à l'égard desdits règlements.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 20^e JOUR D'AVRIL 2016

**Lucie Bourque
Greffière**